

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du mardi 12 octobre 2022 à Aclens

Présidence : Monsieur **Patrice Hauswirth**

Le mardi 12 octobre 2022 à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Aclens, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Nomination de la secrétaire remplaçante
3. Assermentation
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022
6. Préavis municipal n°6-2022 Taux d'imposition 2023
7. Nomination d'un/e scrutateur/trice suppléant/e
8. Communications municipales
9. Communications du bureau
10. La "minute" des délégués
11. Divers et propositions individuelles

En préambule, le Président souhaite la bienvenue à toute l'assemblée. Il explique le début de l'ordre du jour.

1. Appel

En date du 12 octobre 2022, le Conseil général de notre commune compte 42 membres.

La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 27
- Excusés : 14
- Absents : 1

Avec 27 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*). Le Conseil peut donc délibérer valablement.

2. Nomination de la secrétaire remplaçante

Suite à la démission de la secrétaire titulaire, Madame Menoud, secrétaire du Conseil communal de Chavannes, a fonctionné comme secrétaire remplaçante lors du dernier Conseil général du 14 juin 2022. Le poste de secrétaire du Conseil général d'Aclens était donc à repourvoir. Les différentes démarches pour trouver un/une candidat/e ayant échouées, le Président s'est approché de plusieurs personnes et Madame Françoise Genillod, scrutatrice suppléante et donc membre du bureau, a accepté de prendre ce poste pour l'année en cours, jusqu'à juin 2023.

La nomination de Madame Françoise Genillod en qualité de secrétaire du Conseil général est acceptée.

3. Assermentation

Une personne rejoint le Conseil général d'Aclens. Il s'agit de :

- Madame Christiane Sordet

Après lecture du serment par le Président, Madame Sordet solennise sa promesse et le Président lui souhaite pleine satisfaction dans cette fonction. Le nombre de Conseillers présents passe à 28.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022

Le procès-verbal n'a pas pu être corrigé avant l'envoi du courrier.

Différentes demandes de modification :

Page 3, point 7 : supprimer « commission des finances »

Point 8 : rapport de gestion, 2^{ème} paragraphe : supprimer le paragraphe « En conclusion... tel que présenté »

Intervention de Madame Cécile Cornet, supprimer la phrase « Madame La Syndique veut bien organiser cela »

Point 12 : postulat de Madame Reymond : correction du nom de la rue « Coulaz »

Communication municipale : 1^{er} paragraphe de l'intervention de Monsieur D'Ascoli « débit » et non début

Date nouveau conseil : 12 octobre et non 11 octobre

Madame Lequint relève les erreurs suivantes : page 2: corriger en séance de municipalité. Page 6, dans l'intervention de Monsieur D'Ascoli, première phrase, rajouter « de ». De même dans le 3^{ème} paragraphe, supprimer « les » l'hypercentre. Se rajoute la correction du prénom de Madame Riedo.

Monsieur Hugues Favey : propose de supprimer « Google : devra reconnaître les interdictions de circuler ». En effet, pour lui Google ne reconnaitra rien du tout.

Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec 2 abstentions et 0 avis contraire.

6. Préavis municipal n° 6-2022 concernant taux d'imposition 2023

Présentation par Monsieur Vincent Dornier, Municipal.

Trois éléments principaux ont été pris en compte dans la réflexion: augmentation des taux d'intérêt, l'inflation, les entrées fiscales. Par rapport au taux d'intérêt, la commune aura une augmentation du poids de la dette dès 2023. Concernant l'inflation, les charges vont augmenter dans l'énergie, (gaz, carburant et électricité). Quant aux entrées fiscales, la commune pense recevoir une légère augmentation des recettes du fait de l'augmentation du nombre d'habitant.

Monsieur Dornier présente également les deux graphiques qui sont en annexe du préavis et conclut que la situation financière de la Commune est stable. En revanche, plusieurs investissements restent à faire au niveau des bâtiments et la situation future est difficile à cerner. Tous ces éléments mènent la commune à proposer de laisser le taux d'imposition à 62% et de laisser inchangé les autres points de l'arrêté d'imposition de 2022 pour 2023.

- Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur Favre Jean-Louis.

En conclusion, la commission des finances recommande d'accepter le préavis n° 6-2022 dans son intégralité et tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

**Mis au vote à main levée, le préavis 6-2022 est accepté, à l'unanimité
avec aucune abstention et aucun avis contraire.**

7. Nomination d'un/e scrutateur/trice suppléant/e

Suite à la nomination de Madame Françoise Genillod au poste de secrétaire du Conseil, Madame Cécile Cornet devient scrutatrice.

Madame Christiane Sordet se propose de prendre la fonction de scrutatrice suppléante.

8. Communications municipales

Monsieur Thierry Cornet

- L'ancienne épicerie a été mise en location : La candidature retenue est celle d'une personne qui exerce en tant que naturopathe-hydrothérapeute pour les animaux. Elle commence son activité à Aclens dès le 15 octobre 2022.
- Cyber sécurité : La commune a reçu la visite de la Police pour vérifier la sécurité informatique : (attaque de fishing par ordinateur). L'administration fédérale a un site pour tout ce que l'on pourrait déclarer comme potentiellement malhonnête. Cela n'aboutit pas toujours car les malfaiteurs sont souvent à l'étranger. Mais si vous êtes attaqué, déclarez-le au Centre nationale pour la cyber sécurité (NCSC), vous pouvez inscrire et envoyer les mails douteux. Ce centre a des dossiers et parfois cela peut porter ses fruits.
- Bois de feu : Il n'y en a bientôt plus, dépêchez-vous d'en commander. D'autre part, Monsieur Cornet a eu un entretien avec l'exploitant forestier pour lui mentionner l'importance de procéder à une exploitation plus saine et respectueuse pour la nature. Cela va engendrer un certain surcoût.

Monsieur Hugues Favey: en rapport à la cyber sécurité : Est-ce qu'un audit a été fait de manière à savoir si la Commune est à risque pour les aspects informatiques (fishing, attaques par virus)?

Madame la Syndique Sylvie Ciana précise que la commune est en lien étroit auprès d'un prestataire principal qui effectue des contrôles réguliers. Elle a encore demandé de faire un contrôle approfondi (failles éventuelles). Tout est en ordre du point de vue sécuritaire, également du point de vue des stockages des données. La commune reste attentive aux questions de cyber sécurité.

Monsieur Martin Jaquet

- La Pérause : les travaux effectués sont maintenant terminés et les déchets évacués. Cette année de forte chaleur n'a pas permis à l'étang de se former comme souhaité. Nous effectuons les entretiens prévus et nécessaires dans cet endroit.
- Information concernant ce qu'il se passe dans la zone industriel. Les CFF ont approché le SEVA et la Commune pour faire des travaux financés par l'OFT. Il s'agit de travaux pour faire une diagonale d'échange qui permet à un train de changer de voie. Monsieur Jaquet présente la situation actuelle et montre la nouvelle version comme le planning intentionnel. Les travaux ont déjà commencé cet été, se poursuivront jusqu'en octobre 2023 avec une mise en service en juin 2024. Les buts pour les CFF sont de permettre aux trains d'entrer directement depuis le Nord et le Sud sur le site Aclens/Vufflens et ainsi libérer des sillons entre Vufflens et Lausanne Triage, améliorer la desserte du site, diminuer les manœuvres et stabiliser l'horaire. Ces travaux nécessitent un bâtiment de service et permettront de rénover des ponts entre Lausanne et Cossonay avec des travaux de nuit et le week-end. Ceci aura une incidence sur les horaires de train. L'application CFF fournira les horaires. De plus, une voie de débord devrait être construite par les CFF. Pour ce faire, d'autres acteurs (pas encore connus) que les CFF devraient venir sur le secteur.
- La gare de Vufflens-la-Ville devra être déplacée pour une mise en conformité, la mise à l'enquête devrait être lancée en 2024 pour une mise en service 2028.
- Il y a un projet de P+R (Parc and Rail) vers la gare de Vufflens est à développer mais nous ne disposons pas de plus d'informations, des discussions sont en cours.

Madame la Syndique Sylvie Ciana,

- Le repas des aînés se tiendra le jeudi 15 décembre à la Grande salle.
- Distribution des sapins : samedi 17 décembre 2022.
- L'hiver qui s'annonce va s'accompagner de pénurie (chauffage, électricité). La Commune a été informée d'une séance à l'intention tout d'abord des autorités communales et intercommunales le 18 octobre 2022. A la suite de cela, Madame la Syndique espère avoir des informations complémentaires quant aux mesures à appliquer, qu'elle transmettra au Conseil général.

Vincent Dornier, Vice-Syndic :

- Monsieur Dornier a une communication à faire de la part du Comité directeur de l'ASIME (association scolaire intercommunal de Morges et environ) : Le cout moyen par élève diminue légèrement (CHF 4175/élève). Il y a une augmentation des charges mais également du nombre d'élève ce qui fait que le montant moyen diminue légèrement. , Les transports scolaires sont en hausse de 12%. De plus, dans les années à venir, les investissements (rénovation bâtiment) vont augmenter fortement (Par exemple 2025-2026 : 78,8 millions) Ceci aura un impact sur les contributions des Communes (augmentation).

Monsieur Dani d'Ascoli, :

- Eclairage public : La Commune a décidé d'abaisser/d'éteindre certains luminaires tout en respectant les règles routières (éclairage des passages piéton et l'arrivée de ces derniers ; les ; giratoires, les aides à la traversée et toutes les zones où il y a des aides de passage pour la mobilité douce). Monsieur D'Ascoli présente sur slides les catégories de lampadaires selon les règles routières. Les lampadaires « inutiles » seront éteints dès 23h00 et rallumer ½ heure avant le premier bus (6heures)

Madame Reymond rappelle qu'avant, entre 23h00 et 5h00 du matin l'éclairage était diminué en termes d'intensité (40%). Est-ce que cela serait possible de le faire pour les lampadaires qui doivent rester allumés ?

Monsieur D'Ascoli répond que des réglages doivent encore être faits et rappelle que depuis 2012, les lampadaires sont en LED. Il s'agit d'éclairages intelligents qui calculent eux-mêmes le temps de durée nécessaire de fonctionnement et à quel moment ils descendent de 60-70% de leur intensité lumineuse. Malheureusement comme il faut les éteindre, les lampadaires doivent être reprogrammés. Pour rappel, la commune le fait dans le cadre de l'effort collectif et non pour des économies financières. Les lampadaires LED ont permis de diminuer la consommation d'électricité de 70%

Madame Reymond précise qu'il n'y a pas que l'aspect financier mais également une pollution lumineuse et demande s'il est possible d'agir sur les heures (23h00- 6heures) afin de diminuer le temps d'éclairage. Monsieur D'Ascoli précise que ce n'est pas la commune qui décide mais la Romande Energie, ce à quoi Madame Reymond rétorque que la commune peut tout de même dire quelque chose.

Laura Inglin : Jusqu'à quand auront lieu les coupes de lumière? Monsieur D'Ascoli précise tout l'hiver et à voir par la suite.

- Postulat concernant la pose d'un panneau interdiction de circuler excepté le trafic agricole ou forestier (1044, 1839, 1045) : Suite au Postulat, la commune a fait un plan des restrictions et l'a présenté au Canton. Celui-ci l'a refusé et précise qu'il faudra fermer une zone bien plus importante si l'on souhaite aller de l'avant avec ce postulat. Monsieur D'Ascoli présente également une Jurisprudence qui existe pour les chemins AF. La DGMR a exigé un comptage qui a été fait en septembre. Les résultats ne sont pas encore connus.

Monsieur Olivier Rascher demande si un grave accident serait une raison de fermer la route ? Monsieur D'Ascoli précise que cela pourrait être un argument mais probablement pas suffisant.

Madame Reymond précise que Google indique ce chemin comme première option. Est-ce que la Commune pourrait intervenir auprès de Google ? Monsieur Eric Bally propose que tous les chemins communaux (chemin AF) soient à 30km/heure avec un contrôle de vitesse. En effet, fermer une zone aussi importante, comme l'exige le Canton, cela n'est pas logique.

- les radars : RC 77 Route de Romanel : contrôle juin 2022 : 10% de véhicules contrôlés ont été dénoncés. Contrôles le 5 et 21 juillet : 6,2% de véhicules contrôlés ont été dénoncés. Contrôle du 12.08 : 6,24% des véhicules contrôlés ont été dénoncés.
- Réponse à Monsieur Benoit Olivier quant à sa demande d'installer un radar fixe qui pourrait être même bénéfique pour la Commune. La Municipalité a eu un contact avec le bureau des radars qui informe avoir fait un: test à la Commune de Mézières où 2 radars fixes ont été posés. Les résultats paraissent décevants que ce soit en termes de prévention, de financement, de bénéfice, de nuisance lumière etc.). Du fait de ces résultats mitigés, la Commune d'Aclens n'ira donc pas dans ce sens Monsieur Olivier prend note de ces résultats et précise que la sécurité des enfants prime sur l'aspect financier.
- Mobilité douce : Une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle sera créé (horizon 2026) depuis la zone industrielle d'Aclens jusqu'à Bussigny (giratoire Conforama).
- Monsieur D'Ascoli présente sa démission au 31 décembre 2022 après 13 ans dans la Municipalité du fait d'une difficulté de concilier la tâche exigeante de Municipal et l'activité professionnelle. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée tout au long de ces années.

9. Communications du bureau

- Le Président du Conseil rappelle la composition du bureau :
Monsieur Patrice Hauswirth, Président ;

Monsieur Emmanuel Ciana-Vice-Président,
Madame Françoise Genillod : Secrétaire
Madame Carole Ricbourg, Scrutatrice
Madame Cécile Cornet, Scrutatrice
Monsieur Hugues Favey, Scrutateur suppléant
Madame Christiane Sordez, Scrutatrice suppléante

- Commission permanente-finance : Madame Jeanne-Elise Lequint, Messieurs Jean-Louis Favre, Norbert Wütrich, Hugues Favey, Eric Bally et Madame Valérie D'Ascoli (suppléante)

Ces informations seront mise à jour sur le site internet de la Commune

- Les convocations et envois ne seront plus envoyé par courrier électronique mais uniquement postal.
-

10. La "minute" des délégués

Madame Sybil Sigrove s'exprime au nom du comité de la bibliothèque pour remercier la Municipalité pour son soutien et son aide lors de la journée d'ouverture. La bibliothèque sera fermée pendant les vacances scolaires sauf le 26 octobre où il y aura une activité halloween l'après-midi pour les enfants. La Bibliothèque sera ouverte le 31 octobre le soir pour halloween.
3 novembre : 1^{ere} soirée jeux de société, pas besoin de s'inscrire.
24 novembre : 1^{ère} soirée conférence sur le thème de la photographie animalière. Monsieur Thierry Rossaz sera l'invité. Sur inscription
7 décembre après-midi: Saint Nicolas

La parole n'est plus demandée

11. Divers et propositions individuelles

- Monsieur Benoît Olivier souhaite repréciser que son nom de famille est Olivier et son prénom Benoît. Cela fait plusieurs Conseils que son nom et prénom sont inversés.
- Madame Sylvie Ciana intervient en tant que Présidente du CET (conseil d'établissements) : Cette année, le CET a été relancé avec motivation. Il représente les parents, les directions scolaires, les autorités et les sociétés locales dans le cadre de l'ASIME. Il y aura des flyers dans l'agenda : des enfants. Parents : n'hésitez pas à participer. Chaque CET est ouvert à tous, en tant qu'auditeur également.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h28 et rappelle que la prochaine séance du Conseil général est fixée au mardi 6 décembre 2022.

Au nom du Conseil général

Le Président

La Secrétaire

Patrice Hauswirth



Françoise Genillod

